



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-011-2019-02

PUBLIÉ LE 8 FÉVRIER 2019

# Sommaire

## **Rectorat de l'académie de Créteil**

IDF-2019-02-07-009 - Arrêté du 7 février 2019 portant délégation de signature à monsieur Frédéric LEONARD, chef de la division des affaires financières du rectorat de Créteil (4 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2019-02-07-009

Arrêté du 7 février 2019 portant délégation de signature à  
monsieur Frédéric LEONARD, chef de la division des  
affaires financières du rectorat de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 7 février 2019 portant délégation de signature à monsieur Frédéric LEONARD, chef de la division des affaires financières du rectorat de Créteil**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 aussi relatif aux marchés publics
- VU** le décret n°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 8 novembre 2018 nommant monsieur Frédéric LEONARD, attaché principal d'administration de l'Etat, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef de la division des affaires financières au rectorat de Créteil à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2018 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 2 août 2017 nommant monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU attaché principal d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté collectif du 29 septembre 2009 affectant madame Luce BILLOUDET-YVARS, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2014 affectant monsieur Daniel DIDISSE, attaché d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;

- VU** l'arrêté ministériel du 9 septembre 2015 nommant madame Sandrine LANDES attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 1er septembre 2017 nommant monsieur Ilangovane MOURUGOU attaché d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 juin 2010 nommant madame Chantal BASSON secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 18 juin 2012 nommant madame Marie-Joëlle RAZAFINDRAKOTO secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 27 juin 2012 nommant monsieur Bernard HOUSSIN secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2014 affectant madame Vanessa GIRIER-DUFURNIER, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 avril 2016 affectant madame Nicole ZALI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 19 juillet 2016 nommant madame Cindy LAGELEE (épouse SIGNORI) secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2003 nommant madame Guënolla PFLIGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 19 juin 2009 affectant madame Françoise ANNE, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2010 nommant madame Francine BIKOUMOU adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 juillet 2011 nommant madame Angélique BERENGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2011 nommant madame Judith ESPERANCE adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil à compter du 25 août 2011 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2013 nommant madame Magali SAULDUBOIS adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 10 juillet 2015 nommant madame Edwige CHAUMONT adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** le contrat de recrutement à durée indéterminée en date du 15 juillet 2014 engageant madame Fariza GHALEB comme agent contractuel sur des fonctions d'agent administratif au rectorat de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;
- VU** le contrat de recrutement en date du 1<sup>er</sup> février 2016 engageant madame Jane VENNAT comme agent contractuel sur des fonctions d'attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Monsieur Frédéric LEONARD**, chef de la division des affaires financières,

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé et déléguées aux inspecteurs d'académie par délégation de gestion du 24 juillet 2009,

Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable

Validation de tous les actes :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement,
- recettes non fiscales,
- rétablissement de crédits.

Signatures des actes suivants :

- pièces justificatives des recettes et des dépenses,
- bons de commande,
- états de fin de gestion,
- états des frais de déplacement,
- états de régies d'avances et de recettes,
- indemnités spéciales d'éloignement,
- retraite additionnelle,
- congés bonifiés (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- frais de changement de résidence (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- actes relatifs à la gestion financière des personnels.

Actes juridiques afférents aux marchés publics :

- procédures de publication,
- passation,
- notification et exécution des marchés.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Frédéric LEONARD, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU**, adjoint au chef de la division des affaires financières,
- **Mesdames Luce BILLOUDET-YVARS et Sandrine LANDES et monsieur Ilangovane MOURUGOU** chefs de service,
- **Madame Jane VENNAT**, responsable de la cellule académique des achats,
- **Monsieur Daniel DIDISSE**, chargé de mission et chef de service par suppléance,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de messieurs Frédéric LEONARD et Jean-Baptiste BAUBEAU et de madame Luce BILLOUDET-YARS, de messieurs Ilangovane MOUROUGOU et Daniel DIDISSE et de madame Jane VENNAT, délégation de signature est donnée à **mesdames Françoise ANNE, Judith ESPERANCE, Fariza GHALEB, Vanessa GIRIER-DUFOURNIER, Cindy LAGELEE (épouse SIGNORI), Marie-Joëlle RAZAFINDRAKOTO et Nicole ZALI**, gestionnaires, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement
- recettes non fiscales.

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de messieurs Frédéric LEONARD et Jean-Baptiste BAUBEAU et de mesdames Luce BILLOUDET-YARS et Sandrine LANDES et de messieurs Ilangovane MOUROUGOU et Daniel DIDISSE, délégation de signature est donnée pour la certification du service fait aux gestionnaires suivants :

- madame Françoise ANNE,
- madame Chantal BASSON,
- madame Angélique BERENGER,
- madame Francine BIKOUMOU,
- madame Edwige CHAUMONT,
- madame Vanessa GIRIER-DUFOURNIER,
- monsieur Bernard HOUSSIN,
- madame Cindy LAGELEE (épouse SIGNORI),
- madame Guënola PFLIGER,
- madame Magali SAULDUBOIS.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 3 décembre 2018.

**ARTICLE 6 :** La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 7 février 2019

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT